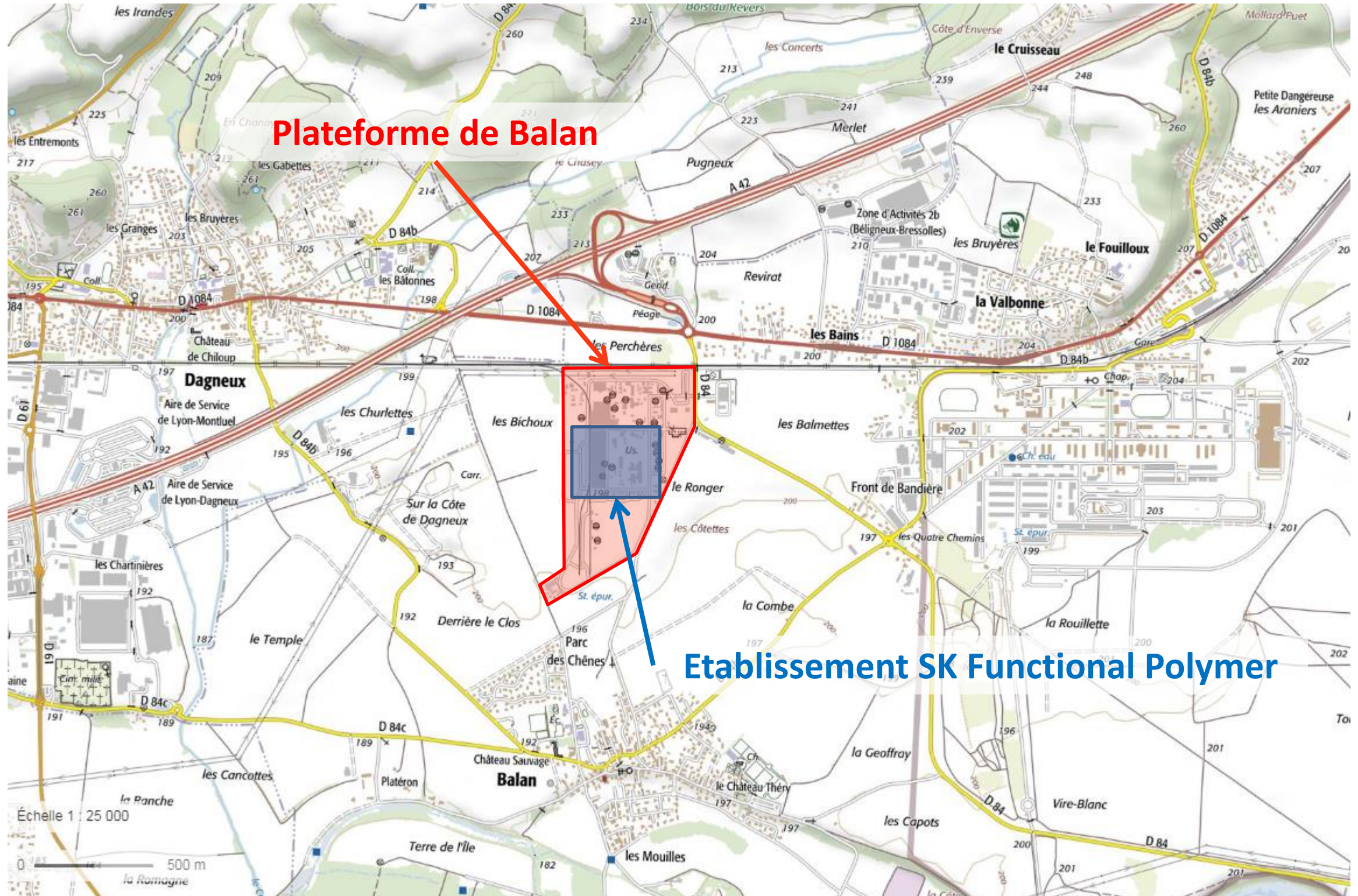
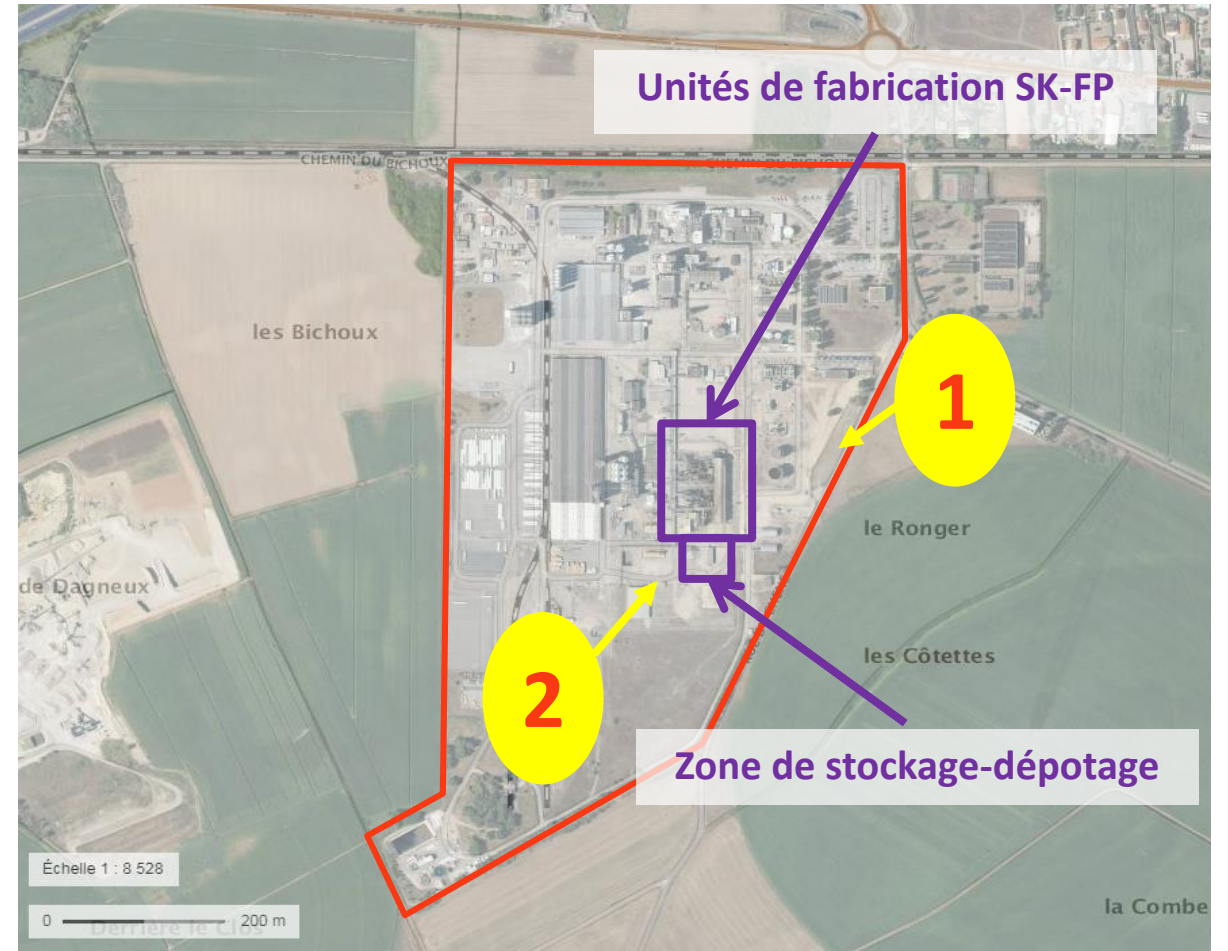
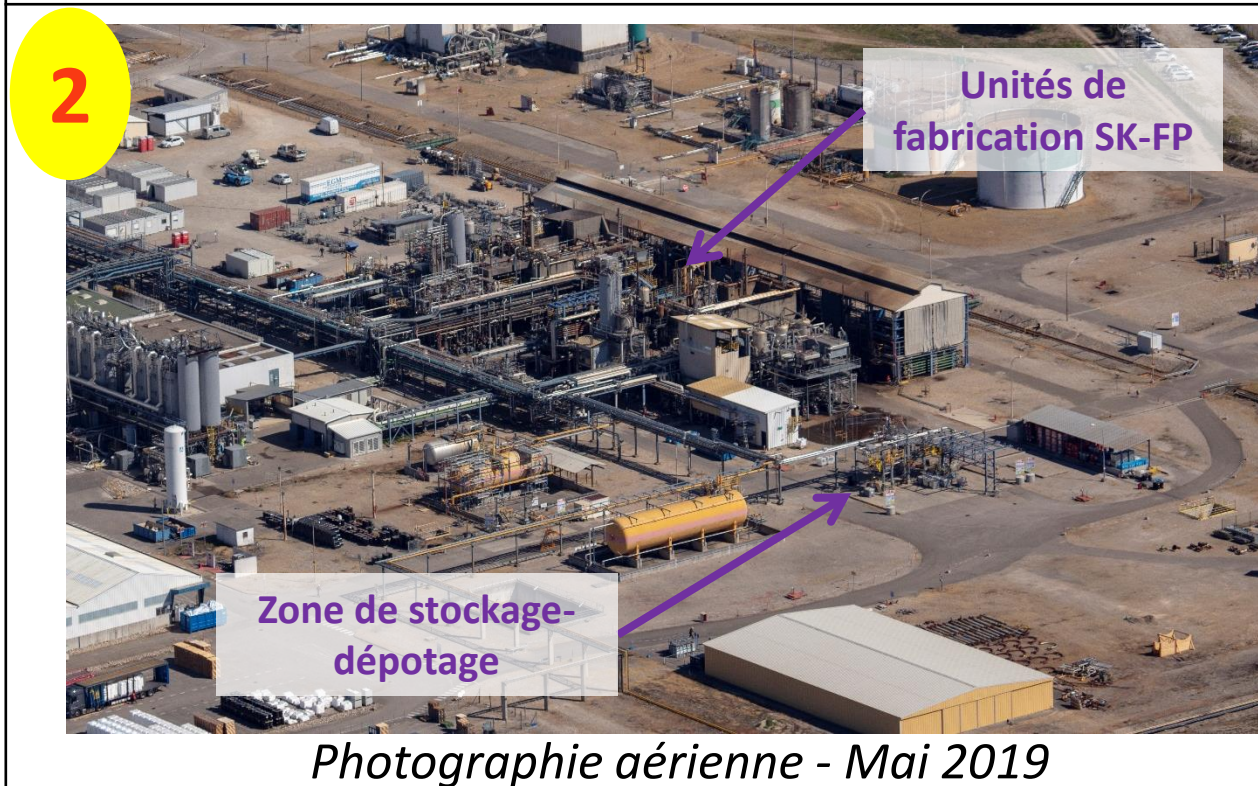
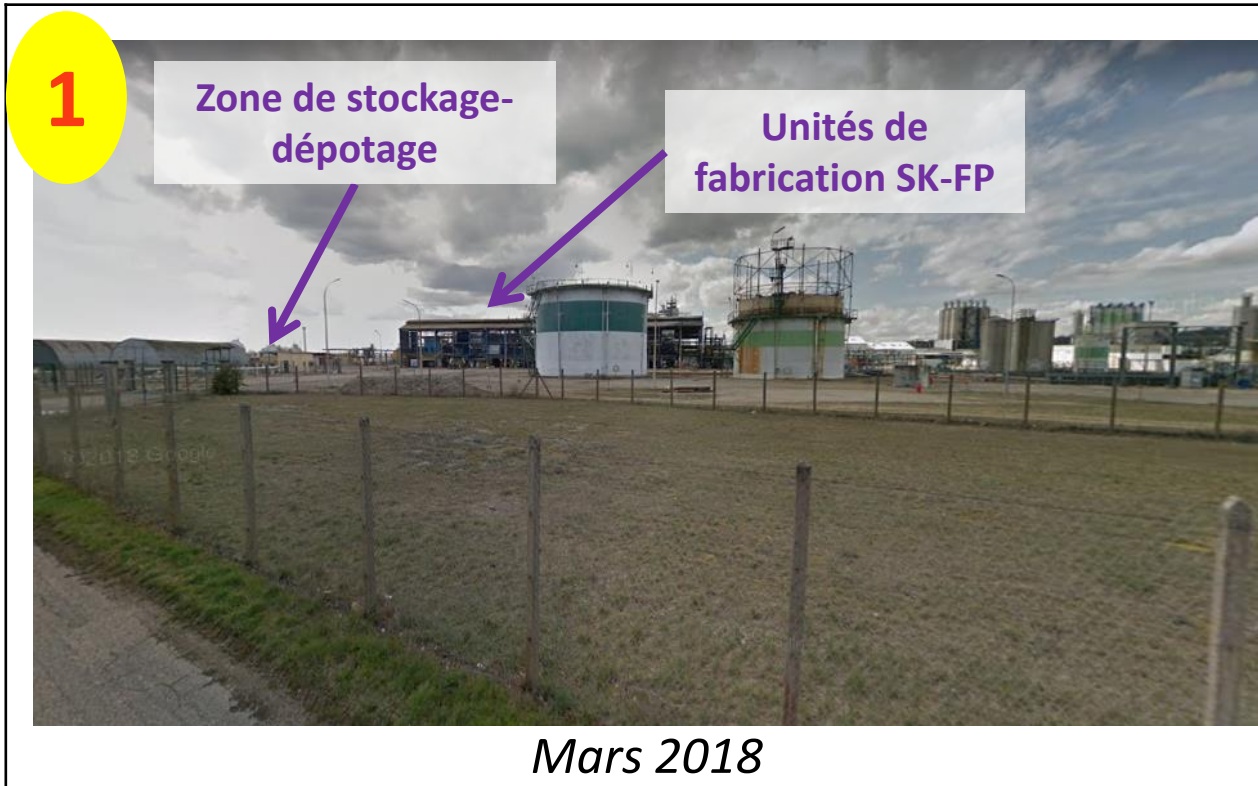


Annexe 2: Plan de situation au 1/25 000 – carte IGN (source: Geoportail)

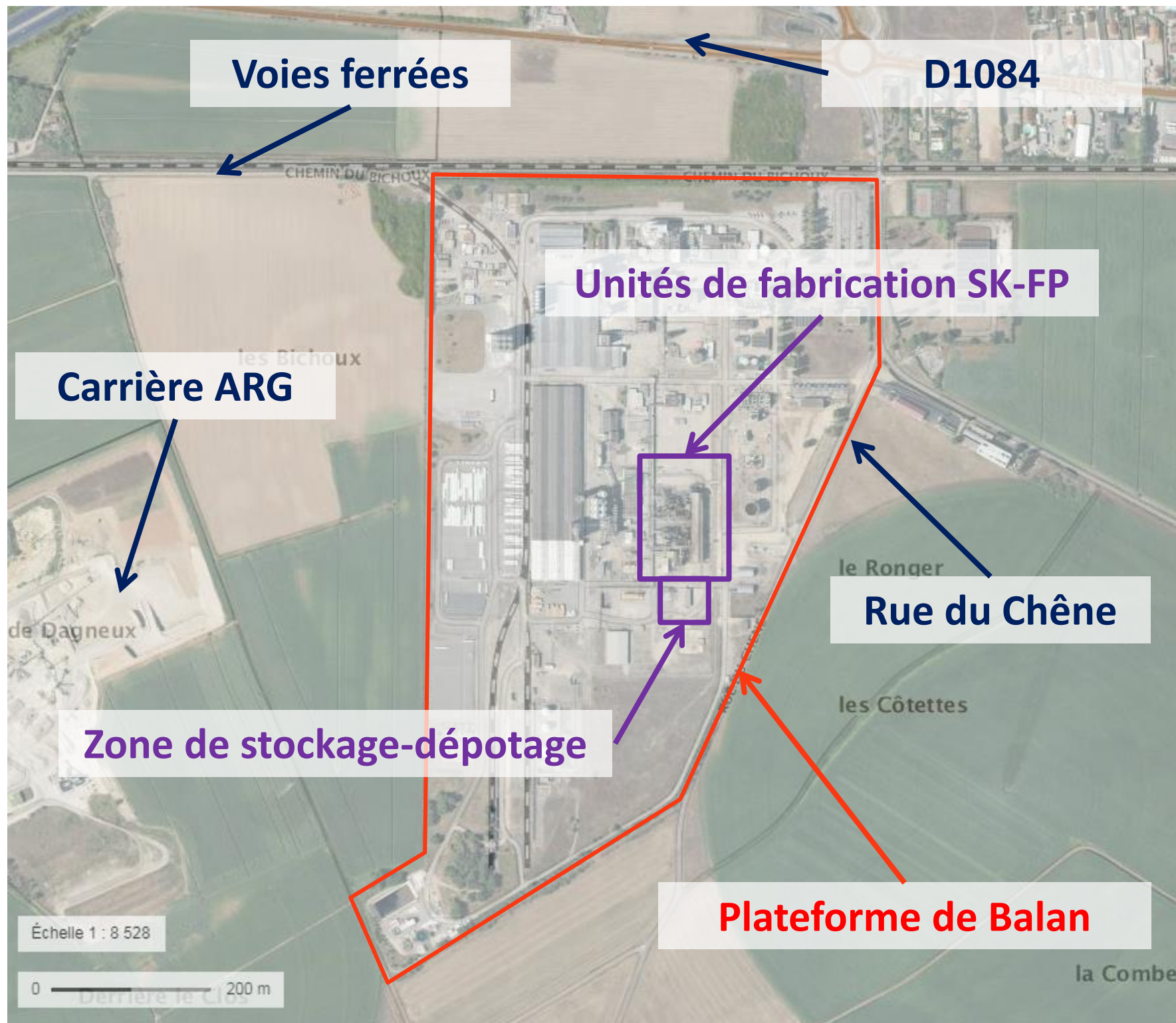


Annexe 3: Photographies datées de la zone d'implantation avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain



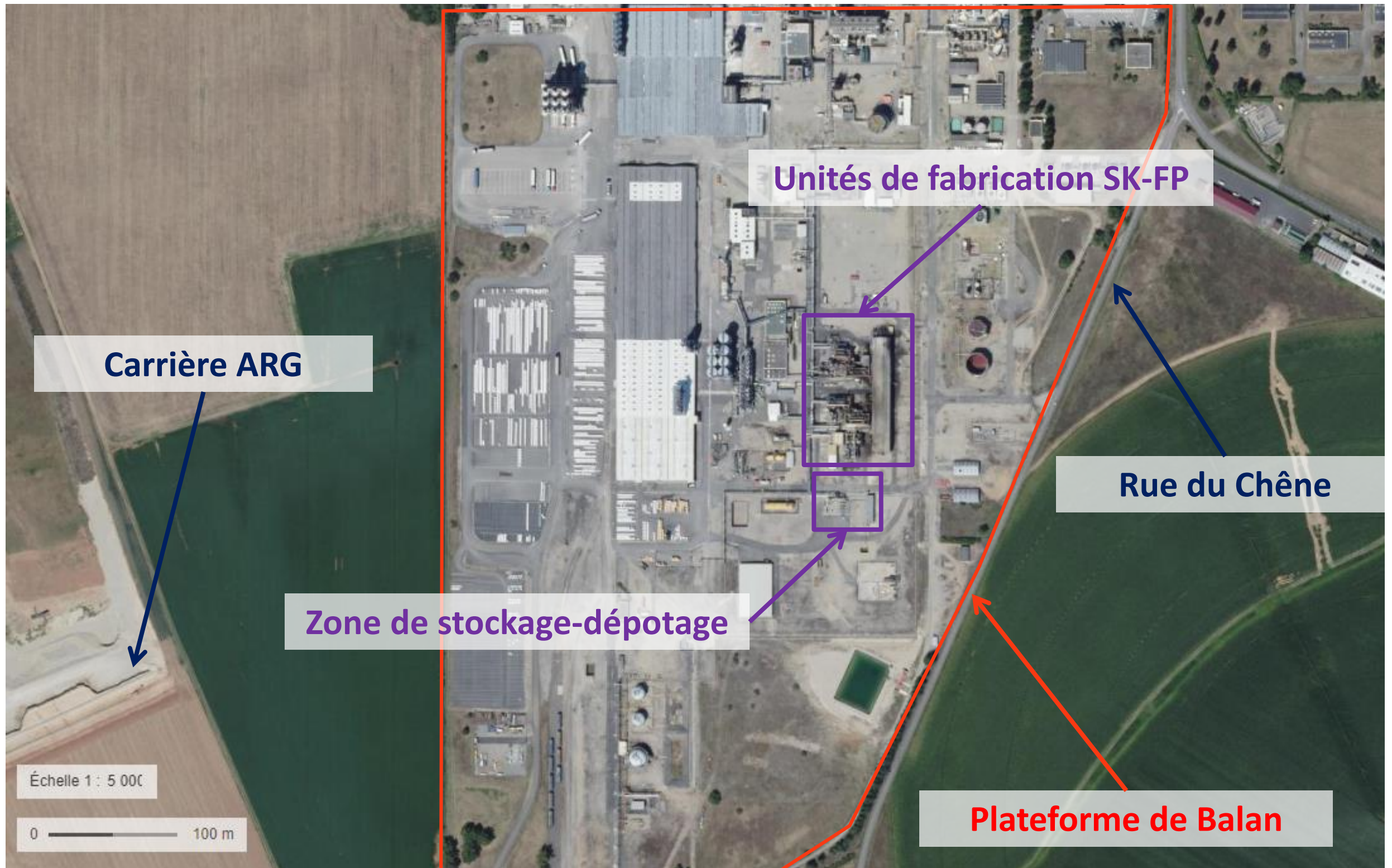
Location des prises de vue

Annexe 4: Plan du projet – photographie aérienne et plan IGN (source: Geoportail)



Annexe 5: Plan des abords du projet au 1/5 000

photographie aérienne de 2018 (source: Geoportail)



Annexe 6: Sans Objet

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

L'annexe est Sans Objet

Annexe 7 - Synthèse de l'Évaluation des Risques Sanitaires liés à l'utilisation du GMA

Contexte et méthodologie de l'Évaluation des Risques Sanitaires (ERS)

Dans le cadre du projet de mise en œuvre pérenne du GMA, l'Évaluation des risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques du site a été mise à jour afin de prendre en compte ce nouveau produit classé cancérigène (catégorie 1B).

Cette mission a été confiée au bureau d'études en environnement Ginger-Burgeap dont le rapport final (Réf : CACICE210437 / RACICE04350-03) reprend l'ensemble des éléments lui permettant d'être conforme à la circulaire du 09 Aout 2013 relative à la démarche de prévention et gestion des risques sanitaires des installations classées, et à la démarche intégrée définie dans le guide de l'INERIS d'août 2013 « Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires – Démarche intégrée pour la gestion des émissions de substances chimiques par les installations classées ». Il est donc composé notamment des 2 étapes suivantes:

- Évaluation de l'état des milieux: L'objectif de l'évaluation de l'état des milieux est de fixer des priorités pour la gestion des émissions de l'installation dans son fonctionnement futur. Pour cela, l'évaluation se base sur des mesures réalisées dans les milieux d'exposition identifiées précédemment autour de l'installation pour déterminer si ce dernier est dégradé par les émissions passées et présentes de l'installation en fonctionnement, et/ou compatible avec les usages identifiés.
- Évaluation prospective des risques sanitaires: L'Évaluation des Risques Sanitaires (ERS) est une démarche visant à décrire et quantifier les risques sanitaires consécutifs à l'exposition de personnes à des substances toxiques. Cette évaluation quantitative des risques sanitaires est réalisée pour le mode de fonctionnement futur avec utilisation du GMA.

Ce rapport sera annexé en intégralité au dossier de Porté à Connaissance qui sera transmis au Préfet de département en application de l'article L181-14 du code de l'environnement.

Le GMA a ainsi fait l'objet:

- De 2 campagnes de mesures dans l'environnement réalisées lors d'essais industriels mettant en œuvre du GMA en 2020 et 2021
- D'une modélisation de sa dispersion atmosphérique permettant d'estimer les concentrations environnementales liées à la mise en œuvre de la nouvelle production à base de GMA, sur une période longue

- D'une analyse bibliographique des dangers (métabolisation, profil toxicologique, relation dose/réponse)

Conclusions de l'Évaluation des Risques Sanitaires (ERS)

Il ressort de cette analyse les éléments suivants:

- À ce jour, il n'existe aucune valeur toxicologique de référence VTR disponible dans la littérature pour le GMA. Néanmoins, il existe des valeurs issues d'études expérimentales ou de valeurs de gestion publiées dans son dossier REACH. La DNEL (Derived Non Effect Level) est une Dose dérivée sans effet. Elle correspond au niveau d'exposition en dessous duquel aucun effet nocif n'est attendu. Pour les effets sans seuil basés sur la cancérogénicité de la substance, il est également possible de dériver une DMEL (Derived Minimal Effect Level) à savoir une Dose dérivée avec un effet minimal. Ces valeurs ne sont en aucun cas considérées comme des VTR (conformément à la note DGS/DGPR d'octobre 2014), mais peuvent néanmoins servir d'indicateur pour discuter des résultats de la modélisation.
- Les concentrations en GMA mesurées dans l'environnement lors des 2 campagnes de mesure sont toutes inférieures à la limite de quantification du laboratoire qui est elle-même plus de 100 fois inférieure à la DMEL et 2000 fois inférieure à la DNEL.
- Les concentrations modélisées attendues dans l'environnement, sont au minimum 200 fois inférieures à la DMEL retenue et 3000 fois inférieures à la DNEL.

Ainsi, l'ERS permet de retenir les 2 conclusions suivantes:

- Évaluation de l'état des milieux: Il apparaît que l'état des milieux est compatible avec les usages pour le GMA.
- Évaluation prospective du risque sanitaire: Il est possible de retenir que des concentrations environnementales attendues en GMA ne sont pas de nature à entraîner des niveaux de risques qui seraient inacceptables (tout effet confondu).